

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES  
SNACK DE L'ARCHIPEL**

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors fait connaître que les locaux du snack de l'Archipel situés Chemin Ludo Rollès, Ile de Cabessut - 46000 CAHORS sont disponibles et lance, à ce titre, un appel à candidatures.

**I. Services attendus**

La Communauté d'agglomération Grand Cahors demande qu'une activité de snacking en période estivale soit impérativement et prioritairement intégrée dans l'offre en raison du lien direct avec la piscine d'été de l'Archipel et l'attente de la clientèle.

L'exploitant devra à minima ouvrir le snack durant la période d'ouverture de la piscine l'Archipel soit 7 jours sur 7, de 10h à 20h.

**II. Caractéristiques du lieu**

Les locaux ont une surface totale de 120.50 m<sup>2</sup> se décomposant comme suit :

- Une salle uniquement pour passage et activation de l'alarme,
- Une cuisine : 34.5 m<sup>2</sup>,
- Un local réserve avec chambre froide : 13.9 m<sup>2</sup>,
- Des sanitaires : 3.77 m<sup>2</sup>,
- Un espace snack et une terrasse couverte : 59.45m<sup>2</sup>
- Une réserve snack : 8.9 m<sup>2</sup>.

La fourniture et la mise en place de tout matériel complémentaire nécessaire à l'exploitation seront à la charge de l'occupant.

Les lieux et locaux serviront au preneur à l'usage exclusif du snack.

Les candidats devront effectuer une visite obligatoire des locaux en prenant contact avec le responsable du service des Sports et le responsable du service de la régie des bâtiments par courriel aux adresses suivantes : [fbaldy@grandcahors.fr](mailto:fbaldy@grandcahors.fr) et [sjarguel@mairie-cahors.fr](mailto:sjarguel@mairie-cahors.fr)

### III. Durée

La durée de la mise à disposition sera de deux saisons estivales, soit 2026 à 2027.

### IV. Critères de sélection des offres :

- Savoir-faire et motivation du candidat (noté sur 20 points),
- Qualité de la proposition, diversité de l'offre, étendu des horaires d'ouvertures, service proposé (noté sur 20 points),
- Grille tarifaire proposée (noté sur 30 points),
- Montant de la redevance annuelle d'occupation proposée (noté sur 30 points).

### V. Comment répondre à l'appel à candidatures

Les personnes intéressées devront impérativement remplir le dossier d'appel à candidatures.

Ce dossier peut être téléchargé sur le site de l'agglomération à l'adresse suivante :

- <https://cahorsagglo.fr/decouvrir-les-opportunités>

Il peut également être retiré à l'adresse indiquée ci-dessous :

- Communauté d'Agglomération du Grand Cahors  
Hôtel administratif Wilson  
72 rue Wilson 46000 Cahors

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature **au plus tard le 27 mai 2026 à 12h :**

- Par courrier à l'attention de : Communauté d'agglomération du Grand Cahors  
Monsieur le Président  
Hôtel administratif Wilson  
Service juridique  
72, rue Wilson  
46000 Cahors
- Ou par courriel à l'adresse suivante : [servicejuridique@grandcahors.fr](mailto:servicejuridique@grandcahors.fr)